

Conférence de presse du 15 septembre 2016

Claude-Alain Margelisch, CEO, Association suisse des banquiers (ASB)

Priorité à la vision d'ensemble, non aux intérêts particuliers

Mesdames, Messieurs,

On parle beaucoup de la place financière. Vous, les médias, vous en avez votre perception et votre opinion, de même que les clients, les responsables politiques ou les représentants de l'économie. Et c'est vrai en Suisse comme à l'étranger. On se focalise sur des intérêts particuliers, on monte en épingle des cas isolés, on insiste sur des détails. Des mots comme Fintech font le buzz, servant de prétextes à toutes sortes de propos. Hélas, ici ou là, on en oublie la vision d'ensemble.

Avenir de la place financière

Permettez-moi donc aujourd'hui, à l'occasion de notre Journée des banquiers, de dresser un bilan. J'aimerais vous présenter ma vision de la place financière, qui est une vision d'ensemble, et esquisser l'avenir à grands traits.

A cet effet, j'évoquerai en premier lieu les débats autour des projets en cours – notamment l'initiative «Monnaie pleine», l'initiative «Oui à la protection de la sphère privée», dite aussi initiative Matter, ainsi que les projets de loi sur les services financiers (LSFin) et sur les établissements financiers (LEFin). En deuxième lieu, j'aborderai la question de la réglementation en général et des moyens de l'optimiser. En guise de conclusion enfin, j'évoquerai l'avenir de la place financière suisse.

Initiative «Monnaie pleine», initiative Matter et projets de loi LSFin/LEFin

L'initiative «Monnaie pleine», l'initiative Matter et la LSFin/LEFin sont trois projets d'actualité pour la place financière.

L'initiative «**Monnaie pleine**» préconise qu'à l'avenir, seule la Banque nationale suisse (BNS) puisse générer de la monnaie. Les banques ne pourraient plus octroyer de crédits aux particuliers et aux entreprises qu'en puisant dans les fonds dont elles disposent grâce aux épargnants, aux autres banques ou à la BNS. Comme vous pouvez l'imaginer, nous rejetons cette initiative avec la plus grande fermeté. Les motifs de notre rejet tombent sous le sens:

- La Suisse a déjà réussi à stabiliser son système financier. Même un système de monnaie pleine n'empêcherait pas les règles du marché de jouer, et donc les crises financières de se produire.
- Les épargnants seraient moins bien lotis: les comptes d'épargne flexibles seraient remplacés par des placements à durée minimale fixe. Les comptes privés seraient moins bien rémunérés en raison de l'interdiction des prêts.
- L'octroi de crédit aux particuliers et aux entreprises se renchérirait et se compliquerait, car le volume de crédit serait déterminé non plus par le marché, mais par la BNS – selon la libre appréciation de cette dernière et de manière centralisée. Cela compromettrait la croissance et la stabilité.
- A la différence de la monnaie que nous connaissons aujourd'hui, la monnaie pleine n'a pas de contrevalet, elle repose uniquement sur la confiance dans la BNS. Celle-ci serait contrainte de générer de la monnaie sans acheter parallèlement des actifs de valeur, par exemple des réserves de devises.
- Le travail de la BNS serait massivement politisé, l'équilibre des pouvoirs rompu: la perspective d'obtenir une part des bénéfices liés à la création monétaire exposerait la BNS à une pression politique extrême.
- L'initiative met en péril un système qui fonctionne bien et, de manière aussi irréfléchie qu'irresponsable, elle prend le risque de peser sur l'emploi, les recettes fiscales, la sécurité du système économique et la prospérité en Suisse. Pour un pays aux multiples connexions internationales comme la Suisse, faire cavalier seul représenterait donc un risque considérable.

Si l'initiative «Monnaie pleine» venait à être adoptée, tout le monde serait perdant:

- Les clients des banques perdraient l'accès à des comptes d'épargne flexibles, des crédits avantageux et des hypothèques à leur portée. Ils subiraient une hausse des risques et des coûts.
- L'économie perdrait l'approvisionnement en crédit performant et avantageux dont elle bénéficie actuellement ainsi que, sans doute, une grande partie des activités bancaires.

- La BNS perdrait sa crédibilité et son indépendance si, en tant qu'autorité quasi-politique, elle devait gérer l'offre de crédit et ne pouvait plus distribuer librement les bénéfices en raison des contraintes politiques.
- Les banques perdraient des domaines d'activité entiers, en Suisse comme à l'étranger: en Suisse, elles devraient renoncer à proposer de nombreuses prestations, car celles-ci ne seraient plus intéressantes. Sur la scène internationale, elles seraient marginalisées en raison de l'incompatibilité du système de la monnaie pleine. En conséquence, elles n'auraient d'autre choix que de procéder à des licenciements massifs.

Venons-en à l'**initiative Matter et au contre-projet**. Selon ses propres termes et comme l'indique son intitulé, «Oui à la protection de la sphère privée», l'initiative Matter entend «inscrire dans la Constitution fédérale la protection de la sphère privée, et plus particulièrement la protection des données sur la situation financière», afin de garantir la liberté des citoyennes et citoyens suisses et de les protéger «contre les abus d'un Etat fouineur». Mais cette initiative ne concerne pas tant la protection de la sphère privée que l'accès aux informations bancaires. Un contre-projet a été élaboré ces derniers mois. Là encore, vous connaissez certainement notre position, à savoir que nous rejetons tant l'initiative que le contre-projet direct. Je note à cet égard, selon notre principe de transparence, que l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) et l'Association de Banques Suisses de Gestion (ABG) adoptent une position neutre par rapport au contre-projet. *economiesuisse*, en tant que représentante des intérêts de l'économie nationale, est comme nous clairement hostile à l'initiative et au contre-projet, de même que les cantons. Ces derniers motivent leur position par le fait que le contre-projet protège les personnes qui ne respectent pas leurs obligations fiscales. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances défend le rapport de confiance entre les citoyens et l'Etat. Selon elle, dès lors qu'un contribuable contrevient à son obligation de collaborer et qu'il y a une présomption concrète qu'il se soustrait à l'impôt, le rapport de confiance est rompu et l'accès aux informations bancaires est justifié.

L'opposition de notre Association n'est pas nouvelle. Nous sommes sceptiques depuis des années quant à la nécessité d'inscrire dans la Constitution le secret professionnel du banquier, lequel est suffisamment protégé par le droit actuel. En outre, l'initiative et le contre-projet accroissent les risques pénaux pour les banques et leurs collaborateurs, génèrent des coûts supplémentaires, et pourraient créer de nouveaux terrains de discorde

avec l'étranger. Les banques ne veulent pas devenir le bras armé des autorités fiscales ni répondre de la conformité fiscale de leurs clients.

Ne l'oublions pas: le secret professionnel du banquier protège non pas les banques, mais nous tous en tant que particuliers, entrepreneurs, dirigeants de PME, chefs de service, collaborateurs, etc. Il garantit que nul n'aura accès aux données financières d'une personne s'il n'y est pas autorisé. Pour nous, il est donc clair qu'il revient en définitive aux citoyennes et citoyens suisses de se prononcer sur les modalités de la protection de leur sphère privée.

L'initiative «Monnaie pleine» et l'initiative Matter montrent combien des intérêts particuliers, qui méconnaissent l'importance économique de la place financière et se focalisent sur des détails arbitraires, compromettent le bon fonctionnement de la place financière et entraînent des conséquences imprévisibles pour vous, pour la population de la Suisse et pour l'économie.

Les projets de loi sur les services financiers (**LSFin**) et sur les établissements financiers (**LEFin**) constituent en revanche un exemple positif de traitement global d'une problématique. L'ASB soutient ces deux projets, qui visent à moderniser la protection des investisseurs en la centrant sur l'idée d'un investisseur responsable de ses actes. Nous approuvons aussi que la LEFin prévoit de soumettre les gérants de fortune indépendants à une surveillance souveraine et efficace. Nous saluons expressément le fait que les gérants de fortune indépendants se montrent à présent visiblement disposés à soutenir la LEFin et à participer au processus de manière constructive.

Les projets de loi sont conçus de manière à créer des conditions de concurrence uniformes et à assurer la sécurité juridique pour tous les acteurs du marché en Suisse, tout en préservant la compétitivité internationale de notre place financière. Cela explique d'ailleurs pourquoi cette dernière, dans son immense majorité, soutient la LSFin et la LEFin.

Je ne vous cacherai pas, bien sûr, qu'il y a encore quelques chantiers à mener dans le cadre du processus parlementaire. La commission compétente du Parlement vient malheureusement d'ajourner les débats, une fois de plus. C'est une erreur. Je comprends dans une certaine mesure le Parlement, qui se refuse à aborder ce projet complexe sous la pression du temps. Mais il faut arrêter de repousser les débats. La place financière

suisse et l'économie suisse toute entière ont besoin de la LSFIn et de la LEFin, et ensemble, sous forme de paquet législatif. Maintenant et non pas dans plusieurs années.

La LSFIn et la LEFin représentent pour la Suisse l'opportunité de réaliser un projet global intégrant la vision d'ensemble qui, je l'ai dit, nous fait si cruellement défaut.

Une bonne politique réglementaire n'est pas un vœu pieux

Vous le voyez, en matière réglementaire, les voix qui se font entendre sont aussi dissonantes que les intérêts et les convictions. Mais une politique réglementaire avisée, de qualité, n'est pas nécessairement un vœu pieux. Il existe des moyens d'ouvrir une brèche dans la jungle réglementaire qui, de plus en plus, se densifie et pèse de plus en plus sur les entreprises tant dans les domaines administratifs que financiers. Nous avons élaboré à cet effet un «Concept pour une bonne politique réglementaire», articulé autour d'un processus de contrôle par un organe indépendant. Ce processus, qui a déjà fait ses preuves dans différents pays, serait applicable non seulement aux banques, mais à l'économie dans son ensemble.

A en croire Avenir Suisse, certaines estimations évaluent déjà les coûts de la réglementation dans notre pays à 10% du produit intérieur brut. Dans le classement international effectué selon l'indicateur «Burden of Government Regulation» du Forum économique mondial, la Suisse a reculé du 11^e au 17^e rang entre 2009 et 2013, tandis qu'en l'espace de 10 ans, entre 2006 et 2016, elle passait du 11^e au 26^e rang selon l'indice «Ease of Doing Business» de la Banque mondiale.

Si elle ne veut pas perdre inexorablement du terrain dans la concurrence entre places internationales, la Suisse n'a pas d'autre choix que de s'attaquer au problème de la hausse des coûts de la réglementation. Car chaque jour qui passe sans une bonne politique réglementaire induit des coûts supplémentaires pour notre économie, nos entreprises et nos PME. Grâce au «Concept pour une bonne politique réglementaire», nous versons au débat une proposition de solution aboutie, qui couvre tous les niveaux réglementaires.

Nous sommes ravis de constater que les milieux politiques ont eux aussi pris conscience de la nécessité d'agir et que notre proposition est entendue. Ainsi, des motions de la fraction PLR et de Karl Vogler, Conseiller national, ont été récemment adoptées et transmises au Conseil fédéral. Ces deux motions vont dans le même sens que notre

«Concept pour une bonne politique réglementaire». Nous espérons qu'un projet de loi intégrant ces réflexions ne tardera pas à être présenté. Au sein de l'ASB, nous nous engageons pour faire avancer des projets globaux comme celui-ci, qui profitent à la Suisse dans son ensemble et, en fin de compte, à chacune et chacun de ses citoyennes et citoyens.

L'ASB crée les conditions-cadres de demain

Cela nous amène au dernier aspect que j'aimerais aborder aujourd'hui devant vous, à savoir le rôle actif que joue notre Association pour créer les conditions-cadres de demain.

L'ASB est ouverte au changement, ouverte face à l'avenir. L'année dernière, nous nous sommes réorganisés, repositionnés, et nous nous sommes recentrés sur nos priorités. Sous la conduite de notre nouveau Président, Herbert J. Scheidt, qui prend aujourd'hui la succession de Patrick Odier, nous poursuivrons dans la voie où nous nous sommes engagés. C'est aussi une manière de représenter nos membres. Je n'hésite pas à affirmer que les banques en Suisse disposent de bases solides, c'est ce qui ressort indubitablement des chiffres publiés dans notre dernier Baromètre bancaire. Elles poursuivent leur développement et s'adaptent, grâce à des collaborateurs et des cadres de qualité. Elles étendent leurs activités à de nouveaux domaines: la création d'un hub pour le renminbi en Suisse n'est qu'un exemple parmi d'autres. On pourrait citer aussi Fintech et le développement du numérique dans le secteur bancaire. La priorité pour nous est de renforcer notre place financière et de garder les emplois et la création de valeur en Suisse – avec, au centre de nos préoccupations, le client. Si les milieux politiques, les autorités, les banques et la Suisse dans son ensemble réussissent à faire prévaloir non des intérêts particuliers, mais une vision d'ensemble, s'ils veillent à faire systématiquement une analyse des coûts par rapport aux bénéfices, s'ils parviennent à prendre des décisions rationnelles et orientées vers l'avenir, je suis convaincu que l'économie et la place financière suisses resteront parmi les meilleures au monde.

Je vous remercie. Nous vous invitons à présent à poser vos questions, auxquelles nous répondrons volontiers.